

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ**

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par les projets de règlements suivants :

1. **Projet de règlement de concordance numéro 2023-381** modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 2018-237 de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé ayant pour objectif de procéder à la concordance au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC du Rocher-Percé, plus particulièrement au règlement de modification numéro 308-2018 de ce dernier.
2. **Projet de règlement de concordance numéro 2023-382** modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé ayant pour objectif de procéder à la concordance au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC du Rocher-Percé, plus particulièrement aux règlements de modification numéros 308-2018 et 333-2021 de ce dernier.
3. **Projet de règlement numéro 2024-383** modifiant le règlement de lotissement numéro 2018-241 de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé ayant pour but d'améliorer l'application de celui-ci.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2023, le conseil de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a adopté le **Projet de règlement de concordance numéro 2023-381** modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 2018-237 de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé de la manière suivante :
 - 1.1 Par l'agrandissement de la grande affectation « Rurale » à même la totalité de la grande affectation « Forestière » dans le secteur du Rang 3. Le tout, tel qu'apparaissant au croquis montré ci-dessous.
2. Lors de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2023, le conseil de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a adopté le **Projet de règlement de concordance numéro 2023-382** modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé de la manière suivante :
 - 2.1 Par l'ajout de la définition « Bâtiment accessoire »;
 - 2.2 Par l'ajout de dispositions relatives aux lignes électriques.
3. Lors de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2024, le conseil de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a adopté le **Projet de règlement numéro 2024-383** modifiant le règlement de lotissement numéro 2018-241 de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé de la manière suivante :
 - 3.1 Par la modification des conditions à respecter relativement à la modification d'un lot dérogoire.
4. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi le 23 janvier 2024**, à 19 h, à la salle du conseil municipal. L'objet de cette assemblée est de présenter les projets de règlements. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera les projets de règlements, les conséquences de leur adoption et de leur entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer lors de cette assemblée publique.

5. Les projets de règlements mentionnés ci-dessus ne contiennent pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
6. Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau municipal, situé au 374, route 132, à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, aux heures normales d'ouverture et sur le site Internet de la municipalité à l'adresse : www.sainttheresedegaspe.com

Croquis – Projet de règlement de concordance numéro 2023-381 (partie encadrée rouge)



Donné à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, ce 15^e jour de janvier 2024 (15-01-2024)

Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière